

Relevé de décisions du conseil d'administration du 8 décembre 2022

La réunion est ouverte à 18h30.

Membres présents : Jean-Pierre BRACCO (Aix-Marseille-Université) ; Alain COULOMB ; Françoise DUQUENNE (Association francophone de topographie) ; Jean-Pierre FANTONE ; Claude FULCONIS ; Marie-Françoise LEQUENTREC-LALANCETTE (Service hydrographique et océanographique de la Marine) ; Laure NEBEL ; Thierry PERSON ; Emmanuelle PREVOST ; Michel RONDET.

Membres absents : Jonathan CHENAL ; Jacqueline DE MATIGNON ; Nicolas FIKER (Ordre des géomètres-experts) ; Laurent TESTUT ; Bernard TRAMIER.

En l'absence de la secrétaire générale, le compte-rendu est rédigé par Alain COULOMB.

Le Conseil a décidé :

- d'autoriser le président de notre association à signer le projet de convention proposé par l'IGN le 24 novembre ⁱ ;
- de donner un maximum de publicité positive à cette signature quand celle-ci sera effective ;
- de renforcer le bureau de notre association pour faciliter son action.

La séance est levée à 20h.

ⁱ Le texte en question est une convention d'occupation temporaire du domaine public, dont la signature par le Directeur général de l'IGN et le Président de notre association est l'une des deux étapes préalables à l'organisation de visites du marégraphe en dehors des Journées européennes du patrimoine.

La seconde étape est le classement du marégraphe en ERP (Établissement recevant du public). Cette étape comportera une demande de classement formulée par l'IGN et un classement délivré par un service municipal.